

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 13 DECEMBRE 2023**

Délibération n°2023.12.249

Conservatoire Gabriel Fauré : demande de renouvellement de classement du conservatoire à rayonnement départemental

LE TREIZE DECEMBRE DEUX MILLE VINGT TROIS à 17h30, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 7 décembre 2023

Secrétaire de Séance : François ELIE

Membres en exercice: **75**
Nombre de présents: **58**
Nombre de pouvoirs: **13**
Nombre d'excusés: **4**

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Monique CHIRON, Françoise COUTANT, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Christophe DUHOUX, Denis DUROCHER, François ELIE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Charlène MESNARD, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Sylvie PERRON, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Martine PINVILLE, Jean-Philippe POUSSET, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Martine RIGONDEAUD, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA

Ont donné pouvoir :

Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Brigitte BAPTISTE à Francis LAURENT, Minerve CALDERARI à Raphaël MANZANAS, Séverine CHEMINADE à Jean-Jacques FOURNIE, Anthony DOUET à Roland VEAUX, Valérie DUBOIS à Sophie FORT, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Gérard LEFEVRE, Dominique PEREZ à Michel GERMANEAU, Catherine REVEL à Pascal MONIER, Mireille RIOU à Gérard DEZIER, Philippe VERGNAUD à François ELIE, Marcel VIGNAUD à Gérard DESAPHY, Vincent YOU à Jean-Philippe POUSSET,

Excusé(s):

Jean-Claude COURARI, Frédéric CROS, Chantal DOYEN-MORANGE, Nathalie DULAIS,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231213-2023_12_249-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2023

Publication : 22/12/2023

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 DECEMBRE 2023

**DELIBERATION
N°2023.12.249**

Rapporteur : Gérard DESAPHY

**CONSERVATOIRE GABRIEL FAURE : DEMANDE DE RENOUELEMENT DE
CLASSEMENT DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL**

OBJECTIFS  **DE DEVELOPPEMENT
DURABLE**



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 1 : Accès au service
ODD 3 : Accès à la culture, amélioration des conditions de vie
ODD 4 : Assurer l'accès à chacun à une éducation de qualité, accès aux formations
ODD 10 : Réduire les inégalités, politiques publiques d'égalité, de cohésion sociale et de développement, également territoriale, équité fiscale et tarifaire, égalité des chances

Le classement des conservatoires, établi par arrêté du Ministère de la Culture et de la Communication pour chaque établissement du territoire, vise à conforter le réseau national d'enseignement de la musique, de la danse et du théâtre. Ce classement prend en compte la nature et le niveau des enseignements dispensés, les qualifications du personnel enseignant et la participation de l'établissement à l'action culturelle et éducative de son territoire. Il distingue trois types d'établissements : les conservatoires à rayonnement communal ou intercommunal (CRC/CRI), les conservatoires à rayonnement départemental (CRD) et les conservatoires à rayonnement régional (CRR).

Dans le cadre de la réforme introduite par le décret 2006-12148 du 12 octobre 2006 relatif au classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique, complété par l'arrêté du 9 août 2022 fixant les critères de classement des établissements visés ci-dessus, l'arrêté dispose notamment que le classement est accordé pour une durée de 7 ans renouvelable. Le dernier arrêté de classement datant de juillet 2015, la demande doit être renouvelée dans les spécialités musique et danse, bases du classement précédent pour le conservatoire de GrandAngoulême.

Le rapport d'inspection accompagnant l'arrêté de classement fait part des différents éléments, positifs et à améliorer, constatés par les inspecteurs des spécialités choisies pour la demande de classement. Pendant la durée du classement, les collectivités locales peuvent s'appuyer sur cet état des lieux pour faire évoluer le projet d'établissement des conservatoires placés sous leur tutelle en vue de leur demande de renouvellement de classement.

Dans le cadre du projet d'établissement 2022-2027 présenté au Président de GrandAngoulême le 13 juillet 2023 et en commission de suivi de projets et des groupes de travail le 14 septembre 2023, cinq axes ont été établis : territoire, pédagogie, développement numérique, développement des publics et évolution des moyens du conservatoire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231213-2023_12_249-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2023

Publication : 22/12/2023

Certains domaines développés au sein de ces axes viennent conforter ou réaffirmer des actions déjà entreprises au sein du conservatoire (dimension territoriale de l'établissement, travail en réseau), d'autres viennent renforcer l'équipement dans son fonctionnement pédagogique (prise en compte des élèves en situation de handicap par la mise en place d'une référente *parcours adaptés*, création d'un poste de musicien intervenant) ou matériel (évolution du budget d'investissement du parc instrumental).

Le projet d'établissement établit également deux objectifs majeurs pour le conservatoire : d'une part la mise en résonance des actions du conservatoire avec les spécificités du territoire par la création de formations à orientation professionnelle en théâtre et composition de musique à l'image, et d'autre part la réhabilitation de l'équipement, déjà engagée par l'acquisition de l'annexe Nadia Boulanger et le lancement des études préalables ainsi que la programmation du projet, en vue de faire évoluer les conditions d'accueil et de travail du bâtiment principal, place Henri Dunant.

Le renouvellement de classement en tant que conservatoire à rayonnement départemental conforterait donc le conservatoire de GrandAngoulême dans son projet, matérialisé dans le projet d'établissement.

Le dossier de demande de renouvellement de classement, composé d'un questionnaire de demande de renouvellement de classement, du projet d'établissement et de la délibération de la collectivité sollicitant cette demande, doit être adressé au Préfet de Région, accompagné de l'avis de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Je vous propose :

D'APPROUVER la demande de renouvellement de classement du conservatoire Gabriel Fauré.

Pour : 71 Contre : 0 Abstention : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
--	--

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231213-2023_12_249-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2023

Publication : 22/12/2023